

"RELIGION ET PATRIE"

LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

LOUIS LUSSIER, Rédacteur

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

STANISLAS DRAPEAU, Administrateur

ABONNEMENT

Par année... \$3.00
Pour six mois... 1.50
Pour quatre mois... 1.00

Edition Hebdomadaire

Pour l'année... \$1.00
Payable d'avance.

ANNONCES

Première insertion, par ligne... 0.10
Tous les jours... 0.05
Trois fois par semaine... 0.03
Une fois la semaine... 0.02

Avis de Naissance, Mariage ou Décès... 0.50

Pour les annonces à long terme conditions spéciales.

LE CANADA

Ottawa et Hull, 9 Mars 1885

LA FRANC-MAÇONNERIE

Nous publions aujourd'hui une nouvelle Lettre Pastorale de Mgr l'évêque d'Ottawa sur la franc-maçonnerie. Sa Grandeur y continue d'exposer les raisons qui ont attiré l'anathème de Rome sur les sociétés secrètes, et nous ne saurions trop engager nos lecteurs à étudier avec soin les enseignements que le savant Prélat donne aux fidèles en cette circonstance.

La franc-maçonnerie et les sociétés secrètes qui en dérivent ont, en effet, énormément accompli du mal dans le Vieux Monde, et elles poursuivent avec audace leur œuvre funeste, dans notre siècle, partout où l'incurie leur permet d'implanter leurs erreurs et leurs principes néfastes.

LETTRE PASTORALE

DE

MGR. L'ÉVÊQUE D'OTTAWA

Sur la Franc-maçonnerie

JOSEPH THOMAS DUHAMEL

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint Siège Apostolique, Evêque d'Ottawa, Assistant au Trône Pontifical, etc.

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et aux Fidèles du Diocèse d'Ottawa, salut et bénédiction en Notre Seigneur.

Nos Très Chers Frères,

Fidèle à l'engagement que nous avons pris, Nous venons continuer à vous exposer les raisons qui ont porté le Vicaire de Jésus-Christ à lancer l'anathème aux sociétés secrètes dont la franc-maçonnerie est comprise la mère. Ne soyez point surpris que nous traitions le même sujet en plusieurs lettres pastorales, car il s'agit de combattre, sur l'ordre de notre chef à tous, l'ennemi terrible et rusé que l'intrepide Léon XIII a courageusement signalé et dénoncé très ouvertement. Sans autre préambule nous en venons à une.

VIÈME RAISON

La franc-maçonnerie se propose de réduire à rien au sein de la société civile la magistrature et l'autorité de l'Eglise. C'est pour cela que les franc-maçons cherchent à vulgariser cette idée "qu'il faut absolument séparer l'Eglise et l'Etat."

Depuis la promulgation de l'encyclique Humanum genus, les hommes de la révolution ne cessent de donner les preuves les plus évidentes de la justesse de l'appréciation que le Pape a faite des principes de la secte maçonnique. Ils ont avoué que leur but était la séparation de la société civile et de la société religieuse. Ecoutez ce qu'on lit dans un de ces mille journaux qui se prononcent pour les funestes théories préchées dans les loges.

"La conception de l'union de l'Eglise et de l'Etat n'est plus de notre temps et il n'y a pas pour elle d'avenir. Plus les années se succèdent et plus s'effectuera la séparation des deux domaines, le spirituel et le temporel. D'ailleurs que l'on ne s'y méprenne pas: le salut de l'Eglise est là et non ailleurs. L'Eglise ne peut espérer de retrouver, sous une forme nouvelle, sa grande situation d'autrefois qu'à la condition de renoncer elle-même à toute ingérence dans la politique,

de se cantonner dans la foi et dans le dogme et de ne se mêler, sous aucun prétexte, aux luttes des partis."

N. T. C. F., "c'est une erreur de croire que la religion doit rester absolument étrangère à la politique et réciproquement. La religion et la politique doivent rester unies pour conduire l'homme, l'une directement et l'autre indirectement, à ses fins surnaturelles et divines. Et comment la politique, qui n'est pas autre chose que l'application de la morale évangélique au gouvernement des états, pourrait-elle faire abstraction de la religion, sans laquelle cette morale manque de base et de sanction? Comment la religion, gardienne du droit et de la justice dans quelque ordre de chose que ce soit, pourrait-elle rester indifférente au respect ou à la violation de la justice et du droit? Comment n'aurait-elle pas des principes et des règles pour la vie publique, elle dont c'est l'essence d'en avoir pour la vie privée?"

Notre seigneur J. C. a conquis le monde par son enseignement aussi bien que par ses souffrances et sa mort: les peuples chrétiens ont reconnu sa loi, sa religion. Les peuples ne peuvent secouer son joug, les peuples chrétiens moins encore que les autres. Dans toutes les questions qui sont du ressort de l'Eglise, ils ont tout à perdre et rien à gagner en cherchant à se soustraire à son influence salutaire et à son indéniable autorité.

S'il se trouvait quelqu'un parmi nos diocésains qui n'aurait pas sur cette autorité des idées justes et bien arrêtées nous lui conseillons de nouveau de lire ou de relire le "Manuel du citoyen catholique," ouvrage spécialement recommandé par les évêques de la province. Il est d'une importance majeure d'avoir présent à l'esprit ce que l'Eglise, par ses pasteurs, ses théologiens et ses Pères, nous enseigne touchant les deux sociétés civile et religieuse. Un catholique qui a tant soit peu d'instruction et qui ignore cet enseignement, qu'il le comprenne bien! s'expose à manquer à de graves obligations. Et celui qui, connaissant cet enseignement, ne se met pas ou se met peu en peine de le suivre en pratique mérite condamnation.

Les catholiques de la classe dirigeante surtout doivent donc, avec zèle et prudence, travailler, comme les Souverains Pontifes ne cessent de les y exhorter, à faire reconnaître les droits de l'Eglise chaque fois qu'ils en ont l'occasion opportune. S'ils ne peuvent que les affirmer, qu'ils les affirment; mais qu'ils sachent les réclamer aussi souvent que les circonstances l'exigent ou le permettent. Le sixième décret du Vle Concile de Québec nous rappelle ce devoir que vos premiers pasteurs ont accompli plusieurs fois dans les années passées; et d'une manière très solennelle par leur lettre pastorale collective du 22 septembre 1875.

VIÈME RAISON

La franc-maçonnerie "ne veut en aucune façon de l'influence de la religion catholique dans l'administration de la chose publique."

Pourquoi n'en veut-elle pas? Est-ce parce que l'Eglise catholique, fidèle interprète de la loi de Dieu, ne cesse de rappeler à tous qu'ils doivent rendre à chacun ce qui lui est dû, ce qui lui appartient? Est-ce parce qu'elle définit trop clairement ce en quoi consistent la justice commutative, la justice légale et la justice distributive?

Est-ce parce qu'elle ne cesse de prêcher la véritable charité et d'en faire toutes les œuvres? Est-ce parce qu'elle veut maintenir la famille dans l'état où Dieu l'a établie, et qu'elle ordonne à l'époux et au père, à l'épouse et à la mère, et de même aux enfants de remplir tous les devoirs que la nature et la religion leur imposent? Est-ce encore parce qu'elle trace au citoyen ses obligations envers l'autorité civile, et à l'Etat le cercle de ses attributions?

Oui, N. T. C. F., c'est pour tout cela que la franc-maçonnerie tra-

vaillait à soustraire les enfants de Dieu à la bénigne influence du catholicisme.

Comme Satan, le grand révolté, la franc-maçonnerie a dit: je ne me soumettrai pas. Comme Lucifer voulait établir son trône à côté du Très-Haut, la secte maçonnique veut se former en une contre-église. Voilà pourquoi elle ne veut ni des dogmes de la religion, ni de sa morale, ni de sa discipline; elle ne veut pas croire. Elle s'étudie à résister à toute autorité humaine et divine.

La religion ne peut que rendre les hommes meilleurs: c'est là une vérité incontestable, prouvée par l'expérience des siècles. Et la même expérience nous démontre que les hommes sans religion en viennent à de honteux et horribles excès. Voyez ce qui se passe dans le vieux monde. L'Europe est bouleversée, et à grands pas, elle marche à une catastrophe. Les révolutionnaires eux-mêmes l'avouent. N'en doutez pas, le médecin des âmes nous l'affirme assez clairement. Le mal est, au moins en très grande partie, produit par la franc-maçonnerie. La corruption et la débauche s'étalent dans les lettres et les arts. Les âmes des enfants sont gâtées dans les écoles sans Dieu. La sainteté du mariage est violée. Les droits de la famille sont méconnus. Dieu est chassé de la société par des lois impies, et l'homme qui ne veut plus reconnaître de Sauveur recourt au suicide pour se débarrasser des ennemis de la vie.

De telles conséquences, amenées par l'action de la secte maçonnique, nous doivent inspirer la plus vive horreur pour cette société, et nous engager à unir nos efforts, en conformité de la volonté expresse du Pape, afin qu'elle ne devienne pas toute puissante dans notre pays. Commençons par mieux pratiquer les devoirs de la religion. Soutenons nous les uns les autres en entrant dans les associations catholiques et en nous aidant mutuellement avec une charité croissante et toujours sincère.

Sera notre Lettre Pastorale lue et publiée au prône des messes paroissiales et au chapitre dans les communautés religieuses le premier dimanche après sa réception. Donnée à Ottawa sous notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, ce deuxième jour de mars mil huit cent quatre vingt cinq.

J. THOMAS, Ev. d'OTTAWA. Par Mandement, J. SLOAN, P. P. Secrétaire

LES FAITS DU JOUR

On dit que M. Arthur a économisé \$75,000 sur son traitement pendant ses trois ans et demi de présidence.

Une dépêche de Moncton nous annonce qu'à l'occasion de sa nomination au Sénat, M. Poirier a reçu un accueil des plus enthousiastes en cette ville. L'honorable M. Poirier résidera à Richibouctou, dans le comté de Kent, après la session. Il sera de retour à Ottawa ces jours-ci.

Comme nous l'avons déjà dit, des instructions sévères ont été données au sujet de l'admission dans les édifices du parlement à Québec. Le portier ne laisse passer que les membres de la législature, les employés du service civil, les journalistes, les sénateurs, les députés aux communes et les juges. Toute autre personne ne peut être admise dans la Chambre qu'en compagnie d'un député.

La Perse restera neutre dans toutes complications qui pourraient surgir entre l'Angleterre et la Russie.

VALIN & ADAM, Avocats et Notaires Publics. ARGENT A PRETER.

BUREAU: 25 rue Sparks, vis-à-vis l'Hotel Russell.

J. A. VALIN, A. A. ADAM. M. Adam, membre du barreau de Québec, s'occupera aussi des affaires requérant son attention dans cette province. 28 février 1885

FUMEZ LES CIGARES

CABLE ET

EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

S. DAVIS & FILS

MONTREAL.

3 déc 1 an.

ASSOCIATION MUTUELLE DE PREVOYANCE

DU CANADA. Incorporée d'après les Statuts Consolidés du Canada, chap. 71 et ses amendements, et soumise chaque année à l'inspection du Gouvernement Provincial.

BUREAU PRINCIPAL: 182 RUE ST JACQUES-MONTREAL.

DIRECTEURS: A. L. de Martigny, Sec. Général de Banque Jacques Cartier, "Président."

Hon. W. W. Lynch, M. P. P., Vice Commissaire des Terres de la Couronne Québec, P. Q. Présidents.

Ben. Globensky, Sec. C. R. L. H. Masson, M. P., Président du bureau d'Agriculture de la province de Québec.

John L. Cassidy, Sec. Négociant. J. McEntyre, Sec. Marchand. M. Babcock, Sec. Manufacturier.

John L. Harris, Sec. Mouton, N. B. Arthur Gagnon, Sec. John Hopper, Sec. J. J. Guérin, Sec. M. D.

Hon. Alex. Lacoste, C. R., M. C. R., et T. J. Bisillon, B. C. L. -Aiseurs Légis. Arthur Gagnon -Secrétaire et Trésorier. John Hopper -Agent Général. Dr. J. J. Guérin -Directeur Médical.

Les surplus sont déposés dans le trésor provincial. Pour informations s'adresser à M. CHARLES PUNCHARD No. 76, RUE SPARKS, OTTAWA. 9 Mai 1 an.

CONSTRUCTION D'ÉGOUTS EN ARGILE VITRIFIÉ SUR LES RUES COOPER ET SOMERSET, EN LA CITE D'OTTAWA.

AVIS est sur le présent donné que le conseil de la corporation d'Ottawa, en conformité des dispositions de l'acte municipal retendu, a opté un règlement pour la construction d'un égout en argile vitrifié de deux pouces, sur la rue Elgin, depuis la rue Cooper jus qu'à la rue Somerset; aussi d'un égout de neuf pouces sur la rue Cooper, de la rue Elgin (Ouest au côté Est du lot 67; aussi d'un égout de six pouces sur les rues Cooper et Somerset du côté Est du lot 67 au côté Est du lot 71, et pour la cotisation et le prélèvement du coût de ces travaux sur la propriété foncière qui en aura le bénéfice, à moins que la majorité des propriétaires de ces terrains représentant au moins la moitié en valeur ne se prononcent au moyen d'une pétition adressée au conseil de la corporation d'Ottawa contre une telle cotisation, dans le délai d'un mois à dater de la dernière insertion de cet avis, qui aura lieu le mercredi 13 mars 1885.

W. P. LETT, Greffier de la cité. Ottawa, 27 Février 1885.

POUR LES FÊTES

FOURRURES

Assortiment complet de Fourrures de toutes espèces, tel que Robes pour voitures, Capots, Manteaux, Manchons, Casques, etc., chez

H. L. COTE

128, Rue Rideau.

Sirop des Enfants du Dr Goderre

Ce sirop est préparé avec l'approbation des professeurs de l'École de Médecine et de Chirurgie de Montréal. Faculté de Médecine de l'Université in Collège Victoria.

Le sirop des enfants est supérieur à toutes les préparations calmantes offertes aux mères de famille pour conserver la santé de leurs enfants; il peut être donné avec la plus grande confiance aux enfants dans les cas suivants: Colique, Diarrhée, Dysenterie, Dentition douloureuse, insomnie, Toux, Rhume, Coqueluche, etc.

Demandez le Sirop de Dr GODERRE et n'en achetez point d'autre. En vente par tout le Canada et les Etats Unis. Prix, 25 Cts. LA BOUTEILLE, Seul propriétaire, B. E. McCALE, Chimiste, Montréal.

J. B. ARIAL, PEINTRE, DÉCORATEUR, TAPISSIER ET VITRIER.

MARCHAND DE PEINTURE ET DE VITRES 526 RUE SUSSEX OTTAWA

M. ARIAL se charge de toute commande dans sa ligne d'affaires; il surveille lui-même toutes les opérations de sa boutique, et ses prix sont raisonnables.

Les propriétaires trouveront un grand avantage en le favorisant de leurs commandes 17 mars 1883

CHAS. DESJARDINS

No. 40 RUE SPARK, OTTAWA.

AGENT D'ASSURANCE sur la VIE et contre le FEU, Cité et District d'Ottawa

COMPAGNIES REPRÉSENTÉES: La Citizens, DE MONTREAL, La Northern, Co. ANGLAISE, La Caledonian, do La Phoenix, do

Capital et Actif Réunis au delà de \$40,000,000

ASSURANCES SOLICITERS, AGENT FINANCIER DE PLACEMENTS et COURTIER.

ACTIONS de Banques et de Compagnies incorporées, achetées et vendues pour argent et sur marge.

EMPRUNTS négociés pour particuliers, Corporations Municipales et Scolaires, Fabriques et Eglises à des conditions très avantageuses. Taux d'intérêt réduits:

ARGENT placé sur garanties de première classe. LES capitalistes trouveront leur avantage à correspondre avec

M. Chas Desjardins. BUREAUX: Edifice de l'Hotel Russell, rue Spark, Ottawa.

Marques de Commerce et Droits d'Auteur enregistrés. 1er déc. 1 an

Bureau d'Agent d'Immeuble

MACDONALD

NO 9 RUE ELGIN. ÉTABLI 1884.

A. B. MACDONALD, Encanteur de la Reine, RESIDENCE, 253 RUE NICHOLAS

L. B. TACKABERRY

ENCANTEUR, COURTIER

MARCHAND

Commission

Agit comme arbitre et commissaire-priseur

Bureaux: RUE SPARKS (Enface de l'Hotel Russell,) OTTAWA.

Presentes de Noel

JOUR DE L'AN

C. H. DOUCET

(Ci-devant employé chez S. I. a porte) MANUFACTURIER de BIJOUTERIES, (Bâtime de l'Hotel Russell)

RUE SPARKS, OTTAWA. Confectionne et répare toutes espèces de bijouteries, GRAVEUR, ARGENTEUR ET DOREUR.

MONOGRAMMES (SPÉCIALITÉ), 12 déc 84

L. A. OLIVER

AVOCAT. Bureau:—Rue de la Reine, vis-à-vis de la rue Elgin, Ottawa, Ont. ARGENT A PRETER Ottawa, 3 Janvier 1883.

A. CHABOT

472 RUE SUSSEX NOUVEAU MAGASIN D'EFFETS POUR VOITURES

Assortiment complet de carrosses en bois pour toutes espèces de voitures, moyeux, jantes, manchons de charnues etc., etc. Une boutique pour la confection des voitures est attachée à l'établissement. M. Chabot répare et fabrique à ordre toutes sortes de voitures d'été et d'hiver, dernier style. Une visite est sollicitée au numéro 472, Rue SUSSEX, Ottawa.

27 oct 2 m, 3 f p s

DORION & DELORME,

ARTISTES-PHOTOGRAPHES, 140 Rue Sparks et 569 Rue Sussex, OTTAWA.

Nouveaux fonds de scènes variés, peints par les meilleurs artistes du Canada. Grands avantages pour les fêtes. Une douzaine de Portraits, CABINET SIZE, et un cadre valant \$1.00, pour \$8.00.

Photographies de toutes grandeurs, satisfaction garantie. Une visite est sollicitée chez DORION & DELORME, No. 140, rue Sparks et 569 rue Sussex, coin de la rue Rideau. 18 Oct 1883

TAPIS, TAPIS etc.

MAISON DE TAPIS

D'OTTAWA. Ayant le plus grand assortiment, les meilleurs tapis, et les plus bas prix en fait de

Prelarts, Rideaux, Corniches, Pôles, Garnitures et Meubles de toute sorte.

à la MAISON DE TAPIS D'OTTAWA, 148 RUE SPARKS.

SHOOLBRED et Cie. Ottawa, 17 Déc. 1883.